Restructuration du "Résidence Palace" en vue de son utilisation par le Conseil européen (Bruxelles, 27 septembre 2005)

Légende: Le 27 septembre 2005, le Conseil diffuse un communiqué de presse dans lequel il présente le projet des lauréats du concours visant à restructurer l'immeuble du Résidence Palace à Bruxelles en vue d'y accueillir les réunions du Conseil européen qui se tiennent actuellement au bâtiment Justus Lipsius, siège du Conseil de l'Union européenne.

Source: PRESS OFFICE/NEWSROOM. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Conseil de l'Union européenne, [22.11.2005]. Disponible sur http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/misc/86374.pdf.

Copyright: (c) Union européenne

URL:
http://www.cvce.eu/obj/restructuration_du_residence_palace_en_vue_de_son_utilisation_par_le_conseil_europeen_bruxelles_27_septembre_2005-fr-6327db7f-27d6-44af-ad27-bed27b289786.html

Date de dernière mise à jour: 10/08/2016

Restructuration du "Résidence Palace" en vue de son utilisation par le Conseil européen 1 (Bruxelles, le 27 septembre 2005)

Depuis 2002, les réunions du Conseil européen (qui rassemble les chefs d'État ou de gouvernement des États membres de l'Union européenne et le Président de la Commission) ont lieu à Bruxelles, en général deux fois par semestre. Elles se tiennent actuellement au bâtiment Justus Lipsius, siège du Conseil, qui jouxte le Résidence Palace.

Pour faire face aux besoins occasionnés, entre autres, par le récent élargissement, le Conseil européen a marqué son accord, en mars 2004, sur la proposition faite par le gouvernement belge visant à utiliser **le bloc A**[2] **du Résidence Palace** pour y tenir ses réunions, une fois que celui-ci aura été rénové.

Rappelons que, conçu par l'architecte Michel Polak, le Résidence Palace, construit entre 1922 et 1927, fut très innovateur et prestigieux à son époque. L'objectif du projet est de préserver les parties classées (depuis 2002) du bloc A du Résidence Palace, tout en aménageant, de façon fonctionnelle l'espace nécessaire à la tenue des réunions et autres services d'appui.

Dans cette optique, un concours européen d'architecture à deux phases (concours d'idées puis projets) a été lancé pour la restructuration du bloc A du Résidence Palace en vue de son utilisation par le Conseil européen ainsi que par le Conseil des Ministres[3].

Le concours a été organisé par le Secrétariat général du Conseil avec l'assistance de services de l'État belge, sur la base d'un programme de besoins, des spécifications techniques et d'un coût d'objectif à respecter. Le Règlement du concours a été réalisé en collaboration avec l'Union Internationale des Architectes et conformément au "Règlement type des concours internationaux d'architecture et d'urbanisme" de l'UNESCO.

Le concours, lancé en août 2004, a connu trois étapes:

- En janvier 2005: sélection de 25 équipes pour participer au concours, parmi 48 équipes candidates groupant plus de 150 agences d'architecture et bureaux d'ingénierie européens.

- En mai 2005: sélection de 7 projets, parmi les 22 effectivement présentés, dont les auteurs ont été invités à la 2ème phase du concours.

- Du 31 août au 2 septembre 2005: jugement de la 2ème phase du concours (concours de projets) et désignation des lauréats.

À chaque étape, un Comité technique composé de représentants de la Régie des Bâtiments de l'État belge, de l'Union Internationale des Architectes et de fonctionnaires du Secrétariat général du Conseil a d'abord procédé à un préexamen technique des propositions.

Par la suite, le Jury international composé de 6 membres désignés par des Etats membres, 5 membres désignés par les autorités belges fédérales, régionales et communales ainsi que par un représentant de l'Union Internationale des Architectes et par un représentant du Secrétariat général du Conseil a examiné les projets et procédé à leur classement, et a désigné le projet établi par l'équipe d'architectes et d'ingénieurs **Samyn & Partners (Belgique), Studio Valle Progettazioni (Italie) et Buro Happold (Royaume-Uni)** comme premier lauréat.

Quelques caractéristiques générales du projet :

- La partie historique du Résidence Palace, qui date de 1925, est maintenue et rénovée, les bureaux des années 1960 et les sous-sols étant partiellement démolis.

- Les bureaux des délégations et du secrétariat sont installés dans la partie historique qui sera élargie

par un volume de transition.

• Les salles de réunion et les salons de cérémonies seront installés dans une nouvelle forme en ellipse construite à l'endroit de l'actuel parking.

• Un socle commun aux deux parties susmentionnées hébergera les fonctions semi-publiques (entrée, restaurant).

• Une façade vitrée située aux limites nord et est du site enveloppera la nouvelle forme en ellipse et créera un atrium.

• Des liaisons directes et sécurisées sont prévues avec le Justus Lipsius pour faciliter la circulation des personnes et du matériel.

• Eu égard à la destination du bâtiment, le projet se conforme aux exigences les plus strictes en matière de protection contre les actes terroristes.

Sur la base d'une Convention à conclure entre le Conseil et l'État belge, celui-ci assumera, en tant que propriétaire des lieux, la maîtrise d'ouvrage du projet et signera le contrat d'études avec l'équipe lauréate du concours.

En tant que maître d'ouvrage, l'État belge dirigera et coordonnera les études d'architecture et d'ingénierie, se chargera des demandes des permis d'urbanisme et d'environnement, lancera les appels d'offres publics, passera les marchés et conclura les contrats avec les architectes, ingénieurs et entrepreneurs, contrôlera l'exécution des travaux et procédera aux réceptions, établira les états d'avancement ainsi que les comptes finaux de la réalisation.

L'État belge est disposé à céder au Conseil, pour un Euro symbolique, le terrain et le bâtiment actuel (bloc A du Résidence Palace). Par conséquent, pour le Conseil, les coûts du projet porteront pour l'essentiel sur les coûts des études et des travaux nécessaires à la rénovation et la restructuration de ce bâtiment, qui sont estimés à environ 200 mio €.

A ce stade, il est estimé qu'au regard, notamment, de la complexité des formalités encore à accomplir, ainsi que de l'importance du chantier, les travaux de restructuration pourraient être achevés à l'horizon 2012.

L'exposition publique des projets présentés est ouverte jusqu'au 14 octobre dans le bâtiment Résidence Palace, du lundi au vendredi, de 10h00 à 18h00.

*****

Pour plus d'information, veuillez contacter Mme Marques, Conseiller de presse (02 285 87 16) ou M. Marro, Chef du service de presse (02 285 64 23).

Le procès verbal du jury (2ème phase du concours) est disponible sur le site Internet http://ue.eu.int (12078/05).

[1] Ce communiqué a été élaboré sous la responsabilité du service de presse.
[2] Le bloc A du complexe Résidence Palace est le bâtiment en forme de "L" situé à côté du Justus Lipsius le long de la rue de la Loi. Le complexe Résidence Palace comprend encore les blocs C et E, les blocs B et D ayant été démolis en 1988 en vue de la construction du Justius Lipsius. La surface actuelle de ce bloc A est de l'ordre de 35.000 m² bruts de superstructure et elle peut, selon les prescriptions urbanistiques en vigueur, être portée à 45.000 m² bruts par rénovation, démolition et reconstruction.
[3] Journal Officiel 2004/S151-130351.